



1001801801

DATE DEPOT : 2010-02-25

NUMERO DE DEPOT : 18018

N° GESTION : 2000B02599

N° SIREN : 429513518

DENOMINATION : 121 PRODUCTIONS

ADRESSE : 11 R MARBEUF 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/02/16

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NATURE D'ACTE : REDUCTION DE CAPITAL

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

00132599
121 PRODUCTIONS

Société Anonyme au capital de 51.392 euros
Siège social : 11, rue Marbeuf – 75008 Paris
429 513 518 RCS PARIS

PR1 du 16/2/10 : RK - MS
06

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 FEVRIER 2010

L'an deux mille dix,
Et le 16 février à 19 heures.

Les Administrateurs de la société 121 PRODUCTIONS, société anonyme 51.392 euros dénommée en-tête des présentes, se sont réunis en Conseil, Maître Jean-David ZERDOUN, 51 avenue Raymond Poincaré – 751 convocation du Président, Monsieur Eric AMSELLEM.

Sont présents :

- Monsieur Eric AMSELLEM,
- Madame Valérie AMSELLEM.

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris

I M R

25 FEV. 2010

Est absent et excusé :

- Monsieur Patrick DESPROGES, représentant la société IWEDIA.

N° DE DÉPOT 18018

Le Conseil réunissant la présence effective de la moitié au moins des Administrateurs en fonction peut valablement délibérer.

Monsieur Eric AMSELLEM préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Achat d'actions de la société ; arrêté du nombre d'actions présentées à l'achat ;
- Réduction du capital social par annulation des actions achetées ;
- Modifications corrélatives des statuts.

REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

Monsieur le Président rappelle que :

- par délibération du 21 décembre 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réduire le capital social d'un montant maximum de 5.152 euros par rachat d'actions de la société,
- le prix de rachat de chaque action a été fixé à 124,23 euros,
- tous pouvoirs ont été conférés au Conseil d'Administration aux fins d'acquérir les actions présentées au rachat dans les conditions et les limites fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire et de réaliser la réduction du capital en une ou plusieurs fois dans un délai maximum de deux mois, soit le 21 février 2010 au plus tard, puis de modifier corrélativement les statuts,

Ext 2338

enregistre à : SERVICE IMPÔTS DES ENTREPRISES

EUROPE-ROME	Le 18/02/2010 Bordereau n°2010/535 Case n°6
Enregistrement	375 €
Total liquidé	trois cent soixante-quinze euros
Montant reçu	trois cent soixante-quinze euros
L'Agent	

Yvonne FONTAINEAU
Agente Administratif principale des Impôts

- le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2009 a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 22 décembre 2009,
- l'avis de réduction de capital a été publié le 24 décembre 2009 dans un Journal d'Annonces Légales,
- à la suite de ce dépôt et de cette publication, aucune opposition de créancier n'a été signifiée à la société,
- par délibération du 12 janvier 2010, le Conseil d'Administration a décidé une offre de rachat d'actions pour un montant nominal maximum de 5.152 euros, aux conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2009,
- cette offre d'achat a été notifiée à chaque actionnaire par lettre recommandée AR adressée le 13 janvier 2010, la date d'expiration du délai de demande de rachat d'actions ayant été fixée au 8 février 2010.

Monsieur le Président indique qu'il a reçu une offre de rachat d'actions de la société IWEDIA pour le montant nominal de 5.152 euros correspondant aux 322 actions qu'elle détient dans le capital de la société.

En conséquence, le Conseil arrête le nombre d'actions rachetées à 322.

Le Conseil décide à l'unanimité d'annuler lesdites actions et de fixer à 5.152 euros le montant de la réduction du capital social.

Il décide d'imputer sur le Report à Nouveau s'élevant à 40.531 euros la différence entre le prix total des actions rachetées, soit 40.002,06 euros, et le montant total de la valeur nominale desdites actions, soit 5.152 euros.

Compte tenu de la réalisation de la réduction de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2009, le Conseil décide à l'unanimité de modifier les articles 6 et 7 des statuts qui sont désormais libellés comme suit :

"ARTICLE 6 - APPORTS

Il a été apporté au capital de la société :

- lors de la constitution, une somme de 50.000 francs,
- lors d'une augmentation de capital en date du 22 mai 2000, une somme de 5.500 francs,
- lors d'une augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2001, une somme de 2.300 francs, par compensation de créances liquides et exigibles sur la société,
- lors de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2001, une somme de 36.992 euros par incorporation de réserves,
- lors d'une augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 février 2001, une somme de 2.576 euros en numéraire,
- lors de la réalisation définitive de l'augmentation de capital par Assemblée Générale Mixte du 18 novembre 2002, une somme de 2.576 euros en numéraire.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2009, le capital social a été réduit de 5.152 euros pour être ramené à 46.240 euros."

Et

VA

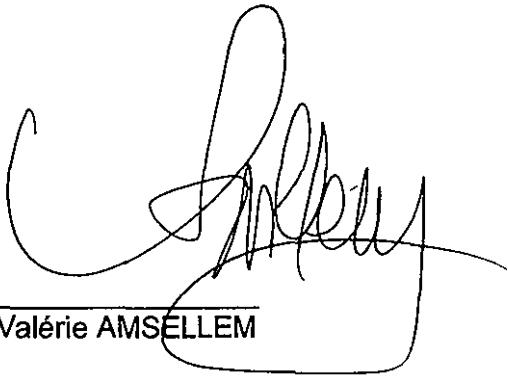
"ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de QUARANTE SIX MILLE DEUX CENT QUARANTE EUROS (46.240 €) et est divisé en DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT DIX (2.890) actions d'une seule catégorie, de SEIZE EUROS (16 €) chacune de valeur nominale, entièrement libérées."

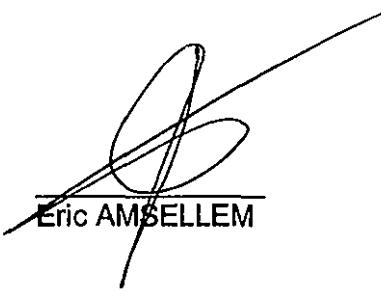
Le Conseil confère tous pouvoirs à son Président, ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par le Président et l'Administrateur présent.



Valérie AMSELLEM



Eric AMSELLEM